

Mai 2020

# **CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE**

# PRÉSENTATION

Notre Code d'éthique et de conduite vise à établir une norme de conduite et de comportement éthique parmi les employés d'Inovax et à améliorer nos relations avec les clients, les fournisseurs et les partenaires.

Le Code d'éthique et de conduite vise à préserver nos valeurs et à améliorer les pratiques commerciales, à promouvoir l'esprit d'équipe et à s'assurer que les actions des employés sont conformes à la législation en vigueur.

Le Code d'éthique et de conduite constitue une ressource importante pour aider les employés et les personnes impliquées à prendre des décisions consciemment et dans les limites acceptées par Inovax.

## NOS VALEURS PHILOSOPHIQUES

Inovax croit:

C'est par l'**INNOVATION** que nous créons les technologies capables d'améliorer le monde dans lequel nous vivons;

Que la **TECHNOLOGIE** est le grand outil pour transformer le monde et qu'avec son application, nous renforçons le rôle de l'entreprise et des individus pour transformer la société;

Que ce n'est que sur la base d'attitudes et d'actions **RESPONSABLES** que nous sommes qualifiés pour prendre le leadership;

Que les individus et les organisations sont capables d'accomplir beaucoup plus en **ÉQUIPE** que seuls;

Que grâce au travail d'équipe, nous atteignons avec agilité les buts et objectifs partagés par le groupe et, ainsi, nous réalisons des améliorations dans les processus pour la pleine réalisation des **ENGAGEMENTS** assumés;

Que le **CONFIANCE** est le lien principal qui unit les personnes et les organisations;

Que le principe de **QUALITÉ** est fondamental pour l'accomplissement de notre mission;

Que nous devons d'abord rechercher l'**EFFICACITÉ**, c'est-à-dire le faire correctement;

Que nous devons agir avec **ÉTHIQUE**, c'est-à-dire que tout ce que nous faisons doit être fait pour les bonnes raisons, avec justice, courage et équilibre; et

Que le succès d'une entreprise n'est possible que lorsque l'entreprise est en mesure d'établir une **RELATION À LONG TERME** avec ses clients.

# INDICE

TRANSPARENCE .....	4
CONFORMITÉ .....	5
RESPECT .....	6
INTÉGRITÉ .....	8
RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE .....	11
SANTÉ ET SÉCURITÉ .....	12
RELATION .....	13
1. CLIENTS INTERNES .....	13
2. CLIENTS EXTERNES .....	14
3. SOCIÉTÉ .....	15
4. FOURNISSEURS ET PARTENAIRES .....	15
5. CONCURRENTS .....	16
6. AGENTS PUBLICS .....	16
CONSIDÉRATIONS FINALES .....	17
CANAUX .....	17

# TRANSPARENCE

Inovax apprécie que toute communication ou information divulguée soit faite de manière transparente. Vos intentions et actions doivent être complètes, claires et conformes à la législation en vigueur et aux règles internes de l'entreprise, respectant pleinement le droit à la confidentialité.

## **NOUS RECOMMANDONS:**

1. Agir de manière proactive avec objectivité, fiabilité, transparence, loyauté et coopération dans les affaires, les activités et les intérêts de l'entreprise.
2. Rendre compte des activités, décisions, ressources et résultats, le cas échéant, aux supérieurs hiérarchiques, aux parties intéressées, aux organes de contrôle interne et externe.
3. Encourager une bonne communication interne et externe, de manière transparente, franche, appropriée, claire, objective et accessible.
4. À travers le domaine compétent, répondre, conformément à la législation en vigueur, aux demandes d'auditeurs internes et externes, d'enquêtes et d'enquêtes, accordant un accès complet et précis aux informations, documents, dossiers, personnes, actifs et installations de l'entreprise.
5. Traitez de manière transparente et appropriée toutes les informations économiques, financières, comptables, sociales, environnementales et de gouvernance d'entreprise d'Inovax.
6. Fournir aux parties intéressées ou à la coopération, à l'analyse comparative et aux programmes similaires des informations sur nos processus, en préservant la confidentialité des informations (d'Inovax et de tiers) et en respectant les règles internes.
7. Partager avec les parties intéressées les lignes directrices de l'entreprise pour la gestion des affaires.

## **NOUS DÉSAPPROUVONS:**

1. Divulguer des informations confidentielles sur l'entreprise.
2. Divulguer les informations privilégiées et les faits pertinents de l'entreprise avant qu'ils ne deviennent publics.
3. Utiliser des informations commerciales confidentielles et privilégiées pour leur propre bénéfice ou celui d'autrui.
4. Utilisez pour votre propre bénéfice ou celui d'autrui, divulguez ou transmettez des informations confidentielles obtenues des parties intéressées.

# CONFORMITÉ

Inovax souligne que le respect des lois, réglementations, politiques, normes, standards, procédures et bonnes pratiques organisationnelles nationales et étrangères applicables est fondamental dans toutes les activités pour le compte de l'entreprise, où qu'elle opère.

## NOUS RECOMMANDONS:

1. S'engager à respecter les exigences établies par les lois, réglementations, politiques, normes, standards, procédures et bonnes pratiques organisationnelles nationales et étrangères applicables.
2. Contribuer à l'amélioration des politiques, normes, standards, procédures et pratiques d'Inovax.
3. Vérifier avant l'exécution de toute activité pour le compte de l'entreprise, sa conformité aux lois et règlements où ils sont pratiqués. En cas de doute, le conseil juridique d'Inovax doit être appelé.
4. Signaler aux Ombudsman tous les actes d'irrégularité administrative et les délits commis par les employés, administrateurs, clients et fournisseurs contre l'ordre économique et fiscal dont ils ont connaissance.
5. Collaborer à toute enquête ou enquête menée en interne ou par des organismes d'inspection externes.
6. Gardez un secret absolu sur tout type d'information ou d'opération impliquant le caractère stratégique d'Inovax.
7. À la fin du travail ou de la relation professionnelle, toutes les informations confidentielles doivent être retournées, y compris les documents et les dispositifs de stockage, le devoir de confidentialité restant.
8. Assurer la marque, l'image et l'identité visuelle d'Inovax.
9. Informer l'entreprise du début, de l'évolution et de l'issue de toute procédure judiciaire, pénale ou administrative, de nature sanctionnelle, dans laquelle la partie est inculpée, accusée ou accusée et peut vous affecter dans le droit de vos fonctions de professionnel ou porter atteinte à l'image ou intérêts d'Inovax.
10. Utilisez Internet, l'accès au réseau, les systèmes d'entreprise et le courrier électronique mis à disposition avec responsabilité et sécurité, en respectant toujours la politique d'utilisation d'Internet et des ordinateurs Inovax.

## **NOUS DÉSAPROUVONS:**

1. Utilisez des méthodes illégales ou contraires à l'éthique pour obtenir des informations concurrentielles pour une entreprise.
2. Divulguer ou provoquer la divulgation d'informations confidentielles Inovax par les employés et administrateurs actuels ou d'anciens employés et anciens administrateurs de l'entreprise.
3. Transmettre à des tiers des informations privilégiées, stratégiques ou confidentielles, sur l'entreprise et ses activités, non encore rendues publiques.
4. Gratter, altérer, détruire, conserver les documents, enregistrements, enregistrements et systèmes d'information de l'entreprise, et / ou créer de faux documents ou enregistrements, pour inciter les autres à mal comprendre ou à biaiser tout problème basé sur eux.
5. Empêcher toute enquête ou enquête interne ou externe.
6. Permettre à des personnes non autorisées d'accéder aux systèmes ou installations informatiques de l'entreprise.
7. Copier, distribuer ou utiliser, sans autorisation, tous travaux, publications, projets, produits ou logiciels acquis ou développés par l'entreprise.
8. Installez ou utilisez des programmes sur les ordinateurs de l'entreprise qui n'ont pas été autorisés par la zone d'infrastructure.
9. Divulguer des informations susceptibles de dénigrer l'image d'Inovax.
10. Enregistrez les courriels d'entreprise sur les médias sociaux, les sites Web et les forums de discussion sans rapport avec les intérêts et/ou les activités et les services d'Inovax.
11. Utilisez les matériaux, l'image, la marque ou les actifs Inovax pour le bénéfice de vous-même ou de tiers.
12. Faire preuve de partisanerie politique ou religieuse sur le lieu de travail ou lors d'activités réalisées pour le compte d'Inovax.
13. Se manifester publiquement au nom d'Inovax sans l'autorisation du conseil d'administration.

## **RESPECT**

Inovax mène ses actions dans le respect des parties intéressées, en valorisant la confiance acquise au fil des années et en encourageant la considération et la courtoisie envers les autres. S'engageant à soutenir, protéger et préserver les droits de l'homme et les relations de travail, l'entreprise adopte des politiques et des pratiques qui contribuent à cette fin.

**NOUS RECOMMANDONS:**

1. Traitez tout le monde de façon juste, respectueuse et égale.
2. Mener des relations avec harmonie, solidarité, dignité, respect, transparence et clarté.
3. Négociez honnêtement et honnêtement.
4. Respectez la diversité.
5. Garantissez le droit à l'anonymat.
6. Préservez la confidentialité et la sécurité des informations.
7. Apprécier une posture amicale, courtoise, collaborative et responsable, en gardant son sang-froid dans l'environnement de travail.
8. Se conformer à tout ce qui est convenu dans le contrat, en communiquant toute éventualité aux canaux compétents.
9. Respecter les personnes handicapées, défendre leur inclusion sociale et promouvoir l'accessibilité.
10. Respectez le droit à la vie privée de tous les publics.
11. Traitez les informations avec les parties intéressées afin de préserver la confidentialité.
12. Favorisez le travail collaboratif et d'équipe.

**NOUS DÉSAPPROUVONS:**

1. Emettez de fausses accusations.
2. Adoptez une attitude qui porte atteinte à l'image d'Inovax, des employés, etc.
3. Exposez toute personne avec préjudice.
4. Discriminer toute personne, sur la base de la couleur, de l'ethnie, de la classe sociale, du lieu de naissance, du sexe, de l'orientation sexuelle, de la croyance, de la religion, de l'âge, du handicap, de la maladie, de l'idéologie, de l'origine régionale, de l'apparence, de la nationalité, de l'état matrimonial, de l'éducation, de la hiérarchie, de la position ou de la fonction.
5. Diffusez et encouragez l'intrigue et les rumeurs.
6. Pratiquer des agressions personnelles et institutionnelles.
7. Acceptez une attitude, une politique ou une pratique discriminatoire sous aucun prétexte.
8. Adopter des mesures de rétorsion à toute personne qui, de bonne foi, présente une opinion, une question, une préoccupation ou une plainte concernant des irrégularités.
9. Créez un environnement professionnel hostile qui interfère avec les performances des personnes ou affecte les conditions de travail.
10. Pratiquer la conduite inacceptable prévue par ce principe sur les médias sociaux ou tout autre moyen de communication afin d'exposer l'entreprise et/ou toute partie intéressée.

# INTÉGRITÉ

Depuis sa fondation en 1989, Inovax a valorisé l'intégrité et la loyauté envers ses employés, prestataires de services, fournisseurs, partenaires, clients, avec la société en général ou toute partie intéressée. Sur la base de son engagement dans ses activités, Inovax s'attend à ce que chacun discipline ses actions en se basant sur la loi, soit guidé par l'éthique dans l'exercice de ses fonctions et défend, en tant qu'engagement professionnel et moral, les objectifs, les lignes directrices et les intérêts légitimes de l'entreprise.

## NOUS RECOMMANDONS:

1. Être engagé dans la mission, la vision et les valeurs philosophiques d'Inovax, en tant que véritable agent modificateur, dans la recherche constante de l'excellence, de la croissance et de la pérennité de l'entreprise.
2. Agir avec honnêteté, impersonnalité, respect et transparence dans les activités, sans chercher à obtenir des avantages indus.
3. S'engager pour une amélioration continue de la qualité des services à travers une formation technique et professionnelle et proposer, dans la mesure du possible, des projets, initiatives et actions qui contribuent au développement de l'entreprise.
4. Informez tout risque pour les activités, l'image, la réputation et l'équité de l'entreprise de son supérieur immédiat ou des RH, en agissant de manière préventive.
5. Contribuer à l'amélioration des processus, des produits et des services sur la base d'expériences avec des initiatives de coopération, telles que des visites, des réunions, des analyses comparatives et autres.
6. Ne sollicitez pas, n'exigez pas, n'acceptez pas, n'offrez pas, ne promettez pas, ne donnez aucune valeur, avantage, avantage, gratification ou ristourne, à vous-même ou à des tiers.
7. Signalez les cas de fraude et de corruption, sous quelque forme que ce soit, qu'ils impliquent ou non des valeurs monétaires.
8. Agir de manière proactive et préventive afin de réduire les risques de l'entreprise.
9. Ajoutez des valeurs éthiques, morales, sociales et économiques.
10. Optimiser et entretenir les actifs et la bonne utilisation de toutes les installations, actifs et ressources de l'entreprise.
11. Respecter les principes d'économie, de caractère raisonnable et de responsabilité socio-environnementale dans l'acquisition, l'exploitation et l'entretien des installations, des actifs et des ressources de l'entreprise.
12. Signalez à votre direction immédiate ou aux RH toute situation qui représente un conflit d'intérêts ou une violation de la conduite éthique.

13. Ne vous engagez pas ou ne vous engagez pas dans une activité en conflit avec les intérêts d'Inovax.

14. Maintenez une conduite appropriée dans l'environnement de travail et lorsque vous utilisez le nom ou le logo d'Inovax, l'uniforme ou tout autre matériau pouvant vous identifier comme son représentant, dans le but de préserver l'image et la réputation de l'entreprise.

15. Respecter les concurrents, partenaires et clients, promouvoir une concurrence loyale et ouverte, lutter contre les comportements déloyaux, le piratage, la contrebande et la falsification de produits.

16. Combattez la corruption active et passive et les commotions cérébrales sous toutes leurs formes.

17. Chaque fois qu'un conflit d'intérêts concernant des processus ou des activités est identifié, il est du devoir de la personne impliquée de parler immédiatement à son supérieur immédiat ou aux RH.

18. Utilisez Internet, l'accès au réseau, les systèmes d'entreprise et le courrier électronique mis à disposition avec responsabilité et sécurité, en respectant toujours la politique d'utilisation d'Internet et des ordinateurs Inovax.

19. Ne fournissez pas et n'utilisez pas de mots de passe tiers pour les systèmes ou les ordinateurs.

20. Respecter pleinement les règles internes en matière de sécurité des informations, afin de garantir l'intégrité et la fiabilité des informations sur l'entreprise et les clients.

### **NOUS DÉSAPPROUVONS:**

1. Gérer l'entreprise en désaccord avec la mission, la vision, les valeurs philosophiques et politiques de l'entreprise.

2. Subordonner la structure organisationnelle et professionnelle de l'entreprise aux intérêts personnels des employés, des gestionnaires et des autres parties intéressées.

3. Utiliser, divulguer ou transmettre, pour leur propre bénéfice ou celui de tiers, des informations confidentielles et privilégiées de l'entreprise, des employés ou des clients.

4. Utilisez les ressources de l'entreprise à des fins privées ou tierces.

5. Utilisez des outils de communication personnels ou d'entreprise pendant la journée de travail à des fins privées en plus du temps minimum requis.

6. Gratter, falsifier, conserver ou s'approprier les documents et systèmes d'information de l'entreprise, ou permettre à des tiers d'y accéder.

7. Établissez des relations qui présentent un conflit d'intérêts.

8. Développer des activités en dehors de l'environnement de travail pouvant entrer en conflit avec les activités d'Inovax.

9. Maintenir des intérêts personnels, politiques, économiques et financiers avec les entreprises partenaires, les concurrents, les clients ou les fournisseurs, si ces intérêts peuvent influencer les activités connexes d'Inovax.
10. Fournir des services rémunérés ou recevoir une rémunération pour les services rendus à tout concurrent, client ou fournisseur qui sont caractérisés comme un conflit d'intérêts.
11. Effectuer des tâches étrangères aux activités d'Inovax pendant les heures de travail.
12. Bénéficier, pour vous-même ou pour des tiers, d'avantages commerciaux ou d'opportunités que vous pourriez avoir dans l'exercice de vos activités chez Inovax sans le consentement préalable du Conseil.
13. Accepter des cadeaux ou des courtoisies dont la valeur peut caractériser un avantage ou recevoir un avantage, les cadeaux de valeur symbolique ne dépassant pas 20% du salaire minimum national étant tolérés.
14. Fournir des services, des cadeaux ou des équipements dont la valeur dépasse 20% du salaire minimum national.
15. Faire toute communication publique au nom de l'entreprise, en toute situation, sauf si cela relève de la compétence de l'interlocuteur.
16. Offrir ou commercialiser des produits et services dans l'environnement de travail.
17. Prenez possession d'une idée, d'une étude ou d'un travail qui a été préparé par quelqu'un d'autre, ou transmettez-le sans devis, références ou autorisations.
18. Inciter les autres à agir en violation des lois, règlements, politiques, normes, standards, procédures et bonnes pratiques organisationnelles.
19. Encouragez, pratiquez ou tolérez la pédophilie et la pornographie.
20. Ne pas répondre aux exigences établies par les codes de conduite ou d'éthique des professions respectives.
21. Participer, tolérer, faciliter ou soutenir tout type d'activité de corruption, active ou passive, impliquant ou non des valeurs financières.
22. Participer, faciliter, soutenir ou tolérer tout type de négociation, formelle ou informelle, avec des concurrents, dans le but de surévaluer les prix et / ou toute autre question pouvant soulever des doutes quant à la conduite éthique sur le marché.
23. Participer, faciliter, soutenir ou tolérer tout type de déviation, fraude, irrégularité et acte illégal pratiqué contre les parties intéressées.
24. Exercer ou tolérer des activités et/ou des pratiques qui impliquent de dissimuler la source illicite de fonds - "blanchiment d'argent".

# RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Inovax guide ses entreprises et ses activités avec une responsabilité sociale et environnementale, contribuant au développement durable et à l'éco-efficacité dans tous les processus de l'entreprise.

## NOUS RECOMMANDONS:

1. Mener ses actions pour contribuer à la durabilité économique, environnementale et sociale dans le cadre des opérations de l'entreprise.
2. Encourager les programmes sociaux et environnementaux dans l'entreprise, visant à préserver l'environnement, le développement durable et le respect des générations futures.
3. Contribuer à la mise en place de bonnes pratiques de responsabilité sociale et environnementale au sein de l'entreprise ou de la société.
4. Adopter des pratiques qui contribuent au renforcement des droits de l'homme et du travail, afin d'éradiquer les cas de travail forcé et de travail des enfants.
5. Agir avec zèle pour surmonter toute situation pouvant nuire à la société ou à l'environnement.
6. Soutenir le développement et la diffusion de technologies qui réduisent l'impact sur l'environnement.
7. Encourager l'adoption de bonnes pratiques de responsabilité sociale et environnementale par toutes les parties prenantes.
8. Encourager l'exercice de la citoyenneté et l'action volontaire.
9. Veiller à ce que tous les collaborateurs développent une conscience socio-environnementale et contribuent à la préservation de l'environnement à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.
10. Utiliser consciemment, de manière responsable et durable les ressources naturelles essentielles au développement des entreprises, dans le respect de la biodiversité.
11. Promouvoir des actions qui conduisent à l'amélioration de la qualité de vie, au développement économique, social et environnemental de l'environnement de l'entreprise.
12. Rechercher des normes d'excellence dans les produits et services de l'entreprise, en respectant toujours l'environnement et la société.
13. Encourager et soutenir le développement éducatif et professionnel de ses collaborateurs pour le meilleur développement de leur travail et leur épanouissement professionnel.

## NOUS DÉSAPPROUVONS:

1. Ne pas respecter la protection des droits de l'homme.

2. Soutenir ou pratiquer des actes ou des attitudes qui peuvent causer des dommages sociaux et environnementaux.
3. Omission de signaler les situations d'urgence à la direction immédiate ou aux RH afin que les mesures appropriées soient prises.
4. Tolérer, autoriser et/ou compacter avec le travail forcé ou le travail des enfants.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

Inovax identifie que la santé et la sécurité sont fondamentales pour le développement de toute entreprise. Par conséquent, il valorise et respecte l'être humain dans son intégralité et met la vie au premier plan.

### NOUS RECOMMANDONS:

1. Promouvoir un environnement de travail sain et sûr, en adoptant des mesures pour préserver l'intégrité physique, mentale, émotionnelle et morale des employés.
2. Encourager les actions de promotion de la santé et de la sécurité dans toutes les activités de l'entreprise.
3. Agissez à titre préventif et agissez en tant que principal responsable de votre sécurité et de votre santé au travail et contribuez à ceux de vos collègues.
4. Contribuez au développement continu de pratiques sécuritaires dans toutes vos tâches et celles de vos collègues.
5. Offrir des événements liés à la santé et à la sécurité, en plus de diffuser une culture préventive.
6. Fournir des installations et des équipements sûrs, visant un environnement sain et une qualité de vie au travail.
7. Traitez honnêtement toutes les informations relatives à la sécurité et à la santé.
8. Signaler à la direction immédiate, s'il n'y a pas de conditions complètes pour effectuer des tâches, afin de compromettre leur propre sécurité ou celle des autres.
9. Retarder l'exécution de toute tâche où les mesures de sécurité ne sont pas respectées.
10. Informer et guider les clients, les employés et les tiers sur les risques potentiels de nos produits et services.
11. Se conformer pleinement à la législation actuelle, aux règles internes, aux normes et instructions réglementaires et aux normes techniques pour la sécurité au travail.
12. Promouvoir la formation et le respect des normes de santé et de sécurité au travail.

## **NOUS DÉSAPROUVONS:**

1. Exposez-vous ou exposez quelqu'un d'autre à des dangers susceptibles de provoquer des blessures ou un accident.
2. Effectuer des tâches sans conditions de sécurité, sans respecter la législation, les normes et les instructions techniques en vigueur pour la sécurité au travail.
3. Entrer, vendre, porter ou consommer tout type de boisson alcoolisée lors de l'exercice de ses activités.
4. Entrer, faire du commerce, porter, consommer ou être sous l'influence de tout type de drogue illicite sur le lieu de travail ou dans les activités liées à l'entreprise.
5. Transportez des armes de toute nature dans les locaux de l'entreprise, à l'exception des professionnels de la sécurité engagés à cet effet.
6. Ne pas signaler à la direction immédiate ou aux RH toute situation qui pourrait compromettre la sécurité et la santé physique, mentale, émotionnelle ou morale de toute personne.
7. Permettre des conditions de travail inadéquates qui peuvent être dangereuses, dégradantes ou nuisibles à la santé physique, mentale, émotionnelle ou morale des employés.

## **RELATION**

### **1. CLIENTS INTERNES:**

#### **NOUS RECOMMANDONS:**

1. Respecter l'association syndicale libre, le droit de négociation collective et la liberté d'expression, tant que les ressources et le nom de l'entreprise ne sont pas utilisés.
2. Garantir à la partie dénoncée le droit de répondre.
3. Encourager et fournir des conditions de motivation et des opportunités de développement professionnel.
4. Reconnaître les efforts et valoriser le succès.
5. Promouvoir le travail d'équipe et la responsabilité personnelle.
6. Guider les évaluations professionnelles et personnelles équitablement, en les adressant en privé à la personne elle-même.
7. Promouvoir la confiance et la participation à travers un dialogue ouvert et transparent.
8. Participer aux activités des partis politiques uniquement à titre personnel et en dehors de leurs heures et lieux de travail.
9. Valoriser la cohésion entre les domaines, la collaboration entre toutes les unités Inovax et le partage et la diffusion des meilleures pratiques.

**NOUS DÉSAAPPROUVONS:**

1. Utilisez les ressources et le nom d'Inovax pour l'action, le don ou la contribution d'un parti politique.
2. Pratiquer ou encourager tout type de harcèlement, de nature morale, sexuelle et économique, qui comprend la conduite verbale ou physique d'humiliation, de coercition ou de menace envers quiconque.
3. Ne pas signaler tout harcèlement à la direction immédiate ou aux RH.

**2. CLIENTS EXTERNES:****NOUS RECOMMANDONS:**

1. Tenez compte des besoins et des attentes des clients lors de l'offre de produits et services.
2. Guider le client dans l'utilisation correcte, efficace et sûre des produits et services.
3. Respectez le droit du client à la confidentialité en ce qui concerne la divulgation des données personnelles et des informations commerciales.
4. Offrir des produits et services de qualité visant la pleine satisfaction technique, le maintien de relations durables et la recherche constante de dépassement des attentes des clients.
5. Conservez et traitez en toute confidentialité les données d'enregistrement et les informations clients obtenues à la suite de la relation commerciale.
6. Surveiller, avec le plus grand soin et intérêt, le degré de satisfaction du client, en veillant à ce que les engagements pris soient pleinement respectés.
7. Suivez les principes de légalité, d'impersonnalité, de moralité, d'égalité, de publicité, de probité administrative, contraignant l'instrument appelant et le jugement objectif.

**NOUS DÉSAAPPROUVONS:**

1. Ne pas fournir d'informations claires et véridiques sur les produits et services Inovax.
2. Offrir tout type de faveur illicite aux clients ou clients potentiels pour une vente à conclure.
3. Offrez des produits de faible qualité.
4. Omettez les informations pertinentes sur les caractéristiques nécessaires à la réalisation de la fonction demandée, qui, peut-être, ne sont pas incluses dans la commande d'origine du client.
5. Ne pas informer la discontinuité des produits et services, priorisant ainsi le choix du client.

### 3. SOCIÉTÉ:

#### NOUS RECOMMANDONS:

1. Respectez les principes et les traditions des communautés dans lesquelles l'entreprise opère.
2. Rechercher un équilibre entre les intérêts de l'entreprise et de la société.
3. Maintenir le dialogue afin d'améliorer la relation.
4. Communiquer les informations présentant un intérêt pour la société de manière appropriée, claire et transparente.
5. Encourager les actions qui contribuent au développement de la société.
6. Encouragez les actions volontaires en dehors des heures de travail.

#### NOUS DÉSAPPROUVONS:

1. Ne tenez pas compte des intérêts légitimes de la société.

### 4. FOURNISSEURS ET PARTENAIRES:

#### NOUS RECOMMANDONS:

1. Encourager le développement des fournisseurs sur les questions liées à la durabilité de l'entreprise.
2. Assurer l'égalité de traitement avec les fournisseurs.
3. Assurer les intérêts de l'entreprise à travers la rédaction et le suivi des contrats, agir honnêtement dans l'inspection, le contrôle et l'inspection technique et promouvoir les relations professionnelles entre les entrepreneurs, les fournisseurs et les employés.
4. Encouragez les employés qui travaillent avec les fournisseurs à diffuser les principes éthiques de l'entreprise.
5. Organisez des réunions formelles pendant le processus d'embauche ou de négociation.
6. Communiquer la conduite ou le comportement inapproprié aux fournisseurs et/ou partenaires à la direction immédiate ou aux RH.

#### NOUS DÉSAPPROUVONS:

1. Fournisseurs de chantage pour avoir renoncé à des négociations ou à des contrats avec des concurrents Inovax.
2. Embaucher des fournisseurs non conformes à la législation en vigueur et au règlement intérieur de l'entreprise.

3. Pratiquer des actes qui ne permettent pas une concurrence libre et loyale dans les processus d'embauche de l'entreprise.

4. Traitement du consentement pouvant compromettre l'exemption et l'intégrité dans les relations commerciales entre Inovax et les fournisseurs.

## 5. CONCURRENTS:

### NOUS RECOMMANDONS:

1. Concurrencez équitablement, en suivant les principes de la libre concurrence.
2. Obtenez des informations sur le marché et les concurrents de manière légale et complète.

### NOUS DÉSAPPROUVONS:

1. Diffamer les services ou les produits des concurrents.
2. Fournir, acquérir, divulguer ou transmettre des informations stratégiques sur des entreprises commerciales et/ou industrielles.

## 6. AGENTS PUBLICS:

### NOUS RECOMMANDONS:

1. Soutenir les relations avec les agents publics de manière intégrale, collaborative, transparente et durable.
2. Collaborer aux actions d'inspection et de contrôle du gouvernement.
3. Partager les idéaux de respect des droits de l'homme et les principes de justice sociale et de bien-être.
4. Fournir des services de manière responsable et en harmonie avec l'intérêt public.
5. Respect total des principes de la loi 8.666/93 (loi sur les appels d'offres).

### NOUS DÉSAPPROUVONS:

1. Offrir ou promettre, directement ou par l'intermédiaire de tiers, des paiements, des cadeaux ou des avantages aux agents publics, aux partis politiques ou à leurs membres, afin d'obtenir un avantage.
2. Utiliser les ressources, les programmes et les services de l'entreprise pour des activités de type parti politique.
3. Mettre à disposition les canaux de communication internes de l'entreprise afin de diffuser la propagande politique.

## CONSIDÉRATIONS FINALES

1. Inovax rejette la pratique du signalement vide, conspirateur ou vindicatif.
2. Un rapport de bonne foi sera pris en compte lorsque le démonstrateur présentera des faits, des données ou des situations qui pourraient nuire à l'entreprise ou à d'autres parties prenantes d'Inovax. L'anonymat et la recherche des faits seront garantis conformément à la procédure des règles et de la législation connexes.
3. La conduite de l'employé doit toujours être prise en compte dans le processus d'évaluation des performances de l'entreprise sur la base de ce qui est établi dans ce Code.
4. Les violations de toute disposition de ce Code sont soumises à des mesures applicables aux responsables, conformément aux lois et règlements en vigueur.
5. Les sanctions administratives applicables en cas de non-respect de ce Code seront définies en fonction de la gravité de l'événement.
6. Inovax n'admet pas de représailles ou de punition contre les employés ou toute personne qui, de bonne foi, présente des critiques, suggestions, plaintes, plaintes ou informations à l'autorité supérieure ou à toute autre autorité compétente.
7. Tous les employés et les tiers agissant pour le compte d'Inovax sont tenus de respecter les règles et procédures conçues pour assurer le respect de la législation nationale et étrangère applicable, en mettant en évidence la loi anti-corruption (loi fédérale n° 12.846/2013 et décret 8.420/2015 qui règlement intérieur) et règlement intérieur.

## CANAUX

Engagée pour une conduite éthique et visant une plus grande transparence et sécurité de ses activités, Inovax met ce Code d'éthique et de conduite à disposition sur son site institutionnel, sur le réseau interne de l'entreprise et le contact Ombudsman pour de nouvelles négociations et/ou réclamations: [ouvidoria@inovax.com.br](mailto:ouvidoria@inovax.com.br).

Rio de Janeiro/RJ



+55 21 2103-5550



Av. Rio Branco, 4 - Ch. 401 a 403 | Centre



São Paulo/SP



+55 11 3106-0178



Rue Líbero Badaró, 425 - Lot. 163 | Centre



Curitiba/PR



+55 41 3095-3255



Rue Comendador Araújo, 143 - Lot. 191 et 192 | Centre



Maringá/PR



+55 44 3122-0237



Av. Doutor Alexandre Rasgulaeff, 6.001 | Jardim Real



Serra/ES



+55 27 3026-3025



Rue Francisco Sousa dos Santos, 731 - Secteur D - 1° Étage - Ch. 5 | Jardim Limoeiro

